

qualifié de provisoire, car il veut le supprimer lorsque le régime de pensions du Canada entrera en vigueur. Encore une fois, j'aimerais citer ce secrétariat spécial de planification. Ceci me paraît très important:

Même si l'entrée en vigueur en 1966 du régime de pensions du Canada et l'abaissement graduel de l'âge d'admissibilité (de 70 à 65 ans d'ici 1970) pour la sécurité de la vieillesse auront un effet cumulatif en améliorant sensiblement les revenus des vieillards au Canada, deux problèmes resteront: l'un temporaire, quoique grave, et l'autre permanent. Bon nombre de ceux qui sont déjà vieux ou qui le deviendront d'ici 5 à 10 ans recevront une prestation partielle ou pas de prestation du tout de ces programmes améliorés.

Voilà pour le premier point. Et voici le second:

Les problèmes financiers subsisteront pour eux. A plus longue échéance, il y aura toujours certains vieillards qui n'auront jamais fait partie de la main-d'œuvre ou dont l'emploi aura été relativement bref; beaucoup d'entre eux continueront d'avoir des revenus insuffisants durant les dernières années de leur vie.

Ce sont là deux catégories de personnes auxquelles le régime de pensions du Canada n'apportera jamais de prestation. C'est d'eux qu'il faut tenir compte lorsqu'on considère un plan comme celui-ci. Jusqu'à ce qu'une étude appropriée ait été faite des besoins minimums des Canadiens âgés, ce programme ne doit comporter ni expédient ni ambiguïté. Selon un honorable vis-à-vis, j'aurais préconisé en juin le revenu garanti. Il n'avait pas à retourner si loin en arrière. Je citerai ce que j'ai dit le 5 décembre, comme en fait foi la page 10737 du hansard:

Notre parti voit d'un bon œil un revenu garanti. Dire que ce projet de résolution fournira un revenu garanti serait risible si ce n'était aussi tragique. Mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre a déjà parlé du montant mensuel de \$138.96 qu'il fallait aux célibataires pour vivre, d'après le rapport du comité sénatorial de janvier dernier.

Je décrivais ensuite le régime suédois de revenu garanti. Monsieur l'Orateur, la question du revenu garanti n'a pas commencé avec le comité du Sénat sur la gérontologie. Dès la fin de la seconde guerre mondiale, le parti CCF, précurseur du Nouveau parti démocratique, inscrivait dans son programme une politique assurant un revenu garanti minimum pour tout Canadien. Certains d'entre nous ne l'avons jamais oublié. C'est un des articles les plus importants de notre programme et il y figure depuis de nombreuses années. Mais assurer au revenu un plancher, ce n'est pas lui aménager un sous-sol troué. A notre avis, prétendre qu'il s'agit ici d'un revenu garanti, c'est tout simplement dissimuler le grand trou béant sous les revenus de nos vieillards.

Monsieur l'Orateur, tant que nous n'aurons pas bien déterminé les besoins minimums de nos vieillards, tant que nous n'aurons pas établi un montant raisonnable pour le revenu garanti et tant qu'on n'aura pas conclu d'ententes formelles avec les provinces pour protéger les pensionnés de la vieillesse grâce aux suppléments provinciaux, il n'y a qu'une seule voie sûre à suivre: donner cette année encore une augmentation uniforme à tous les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse et nous assurer que tout l'argent qui sera donné à des gens qui n'en ont pas besoin sera repris sous forme d'impôt sur le revenu afin d'assurer à toutes les personnes âgées de meilleures pensions de vieillesse universelles.

Voilà quels sont les principes de notre parti. Qu'on me permette de souhaiter que le ministre, cette nuit, voie en rêve le fantôme du Noël passé et du Noël qui vient et qu'à son réveil, demain matin, nous apercevions tous les Bob Cratchit du Canada et leurs grands-parents faisant la ronde, très très heureux que le ministre se soit transformé en père Noël durant la nuit et leur ait fait cadeau d'une pension de vieillesse de \$105 sans détours ni réserves, avec l'espoir que, s'ils se conduisent bien, ils en obtiendront une plus généreuse encore l'an prochain.

**M. J. M. Forrestall (Halifax):** Monsieur l'Orateur, l'évaluation «MacEachen» semble avoir préoccupé les deux ou trois derniers opinants. Ils s'y sont reportés et ont essayé de la contourner. Cependant, mes observations seront quelque peu brèves et, je l'espère, utiles. Je voudrais d'abord dire qu'il y a trois ou quatre différences fondamentales entre l'attitude de l'opposition sur la question à l'étude et celle du gouvernement. Dans chaque cas précis, il s'agit de différences notables. Comme l'a dit le préopinant, elles ne tiennent à aucun sentiment d'indifférence quant au sort de nos vieillards ni à une incompréhension du besoin réel qu'éprouvent les personnes âgées d'un revenu plus élevé. Elles reposent plutôt sur une conception différente quant à la meilleure manière d'envisager le problème actuel.

Je veux d'abord analyser l'à-propos du montant mensuel de base de \$75 comme versement constant, son rapport avec l'aspect transitoire du revenu supplémentaire et, en dernier lieu, l'application universelle en ce qu'elle indique la différence entre notre façon d'envisager la solution au problème de nos